

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 février 2016**

Affichage le 23 février 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David DUBONNET, Maire, en session ordinaire.

*_*_*_*_*_*_*

Etaient présents : D. Dubonnet – Y. Fétaz – F. Mauduit - ME. Girerd-Potin - G. Brulfert - M. Gontier – M. Rodier – M. Gelloz - JJ. Garcia - AC. Thiebaud - JP. Noraz – P. Fontanel - G. Mongellaz - V. Vives - AM. Folliet – A. Gazza – JP. Coudurier – S. Selleri - M. Deganis - F. Allemand - F. Antonioli

Excusés : B. Parendel – N. Laumonnier – B. Ancenay qui ont donné respectivement procuration à Y. Fétaz – G. Brulfert – JP. Coudurier

Absents : C. Merloz – E. François – M. Coiffard

Antoine GAZZA a été élu secrétaire de séance.

**_*_*_*_*_

Le Procès-Verbal du 18 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

**_*_*_*_*_

Intervention de l'ASDER

Thierry POTTIER, conseiller en énergie à l'ASDER présente le Conseil en Energie Partagé, service dédié au commune de moins de 10000 habitants.

Il rappelle l'adhésion de la Commune au service en 2012, et indique que le bilan qui suit concerne la période 2009-2014. Cette approche est notamment rendu possible par le fait que Barberaz fut précurseur dans son suivi énergétique.

Il détaille les consommations électriques et de gaz naturel par site (éclairage public, bâtiments) et propose des préconisations pour chacun.

Concernant l'éclairage public, M. COUDURIER demande si le changement des lampes fait partie des préconisations : M. POTTIER souligne qu'il s'agit d'un choix d'investissement. L'opportunité est questionnée. M. le Maire indique que l'évolution matérielle est réalisée au gré de remplacement, et que les heures de réduction de puissance ont été élargies.

M. COUDURIER demande si une surtoiture peut être pertinente, avec la pose de panneaux solaires. M. POTTIER indique qu'une vigilance est de mise sur l'isolation vapeur. Sur le photovoltaïque, la chute du prix d'achat ne permet pas de garantir la rentabilité ; sur le thermique, le besoin est peu développé.

M. le Maire remercie l'ASDER pour le travail effectué ; M. POTTIER demande indique que le terme du CEP amènera la commune à se positionner sur son renouvellement, sous une forme renforcée. La contribution

de 0.7 €/ habitant serait maintenue au même niveau.

I – 1 Demande de subvention pour le réaménagement de l'accès de la salle polyvalente

Distribution du rapport actualisé intégrant la réfection de la chaufferie.

M. Fontanel Philippe adjoint, informe le conseil municipal que la requalification du centre bourg engagée en 2015, le développement de la population municipale constatée dans le cadre du dernier recensement et programmée au Plan Local d'Urbanisme nécessitent le repositionnement de l'entrée de la salle polyvalente et son réaménagement.

Cet équipement est utilisé plus de 5000h/an auxquelles s'ajoutent une centaine de locations journalières par an (professionnels, associations et particuliers). Il constitue un lieu d'échange, de rencontres et d'activités central pour la commune et le bassin chambérien.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Améliorer l'accessibilité du bâtiment à tous les publics, ainsi que leurs conditions d'accueil,
- Mettre aux normes les locaux et équipements intérieurs,
- Intégrer l'équipement au fonctionnement du nouveau centre bourg.

Les travaux consistent à :

- Aménager une nouvelle entrée donnant sur l'avenue du Stade,
- Créer un hall desservant les différents équipements,
- Créer une loge pour le gardien à l'entrée de l'édifice.

En option (le terme option s'entend sur un plan technique) :

- Installer un ascenseur pour l'accessibilité du bâtiment communal attenant (option 1),
- Aménager une cuisine à la place de l'ancien hall d'entrée (option 2),
- Réaménager des vestiaires (option 3).

En outre la commune programme la réfection complète de la chaufferie afin de la mettre aux normes et d'engager l'amélioration de sa performance énergétique.

Plan de financement :

Dépenses			Recettes	
Nature	Montant HT	Montant TTC	Nature	Montant
Base	259 000.00 €	310 800.00 €	Autofinancement	406 448.00 €
Option 1	108 650.00 €	130 380.00 €	DETR	200 000.00 €
Option 2	62 700.00 €	75 240.00 €	Subvention CG73	78 000.00 €
Option 3	25 650.00 €	30 780.00 €		
Total Travaux	456 000.00 €	547 200.00 €		
MOE	41 040.00 €	49 248.00 €		
Réfection chaufferie	73 333.33 €	88 000.00 €		
TOTAL	570 373.33 €	684 448.00 €	TOTAL	684 448.00 €

M. MAUDUIT pointe la faible performance énergétique de la salle polyvalente et l'impact sur le calibrage de la chaudière du manque d'isolation, dont le renforcement permettrait de minimiser le besoin d'investissement et d'intervention en chauffage.

Sur l'éclairage, avec 7000 € sur les 110 tubes néons, il prévoit 2500 à 3000 € d'économie. Il s'agit donc d'en

faire plus, de se concentrer sur les économies d'énergie.

M. DEGANIS dénonce le surdimensionnement de chaudière : une fois la salle polyvalente mieux isolée, la chaudière ne serait plus adaptée.

M. COUDURIER complète le propos en relevant que :

- l'équipement est enserré dans le bâti environnant, avec les nuisances afférentes (stationnement, bruit notamment).

- certains travaux sont indispensables (accessibilité notamment), tandis que d'autres constituent une folie. Une mise aux normes complète du bâtiment serait nécessaire. Il cite l'exemple d'un humoriste inaudible par défaut d'acoustique. La salle de Barberaz est la plus minable de l'agglomération et indigne de Barberaz. Il faudrait donc aller beaucoup plus loin et qu'il y ait un débat.

Il s'étonne également de l'ajout en séance du changement de la chaudière (non prévu une semaine plus tôt alors que le maire indique que cela fait 5 ans que le problème se pose.

Il déplore l'absence de débat, et l'intervention par "fourchée" sans discussion préalable sur les projets et le devenir des bâtiments publics. Cela conduit la minorité à voter contre la demande de subvention.

M. FONTANEL rappelle que les modifications présentées étaient programmées. Sur la performance énergétique, il eut été intéressant d'y réfléchir avant eu égard au planning de travaux engagés.

M. le Maire remercie M. MAUDUIT pour son éclairage intéressant. Les évolutions apportées petit à petit suivent un plan général, tout en réalisant les engagements de l'Ad'AP.

La proximité des bâtiments à l'équipement a toujours existé et ne devrait pas poser plus de problème que précédemment.

Sur la réfection de la chaufferie, il rappelle que son remplacement est repoussé depuis plus de 5 ans, notamment suite au projet de raccordement SCDC. Le matériel visé est d'abord dimensionné selon le volume de la salle. Le projet vise surtout le repositionnement de l'entrée ; l'isolation extérieure pourra suivre. Mme SELLERI se fait confirmer que le montant de maîtrise d'œuvre indiqué dans le plan de financement correspond au marché indiqué dans le récapitulatif.

M. le Maire réexplique que le projet est celui de l'entrée de la salle polyvalente : la chaufferie était prévue et est associée à la présentation du projet dans le cadre de la demande de subvention.

M. DEGANIS demande l'avis de la commission travaux : M. GARCIA indique qu'il s'est exprimé lors du premier comité finances, pour lancer un grand plan d'économies d'énergie, et le patrimoine dans son ensemble. M. le Maire confirme que le projet a été évoqué lors du comité travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix pour, 2 absentions (F. Mauduit – V. Vives) et 6 voix contre (JP. Coudurier – S. Selleri – M. Deganis – B. Ancenay – F. Allemand – F. Antonioli) :

- **approuve le projet d'aménagement de réaménagement de l'accès de la salle polyvalente,**
- **approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 570 373.33 €HT,**
- **approuve le plan de financement faisant apparaître des participations de chaque financeur,**
- **demande à la préfecture dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 la subvention de 200 000 € pour la réalisation de cette opération,**
- **sollicite une subvention complémentaire la plus élevée possible au titre du fond de soutien à l'investissement,**
- **dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune,**
- **autorise Monsieur le Maire à faire les démarches et à signer les documents nécessaires.**

I – 2 Transfert de propriété entre le budget principal et le budget centre-bourg

M. Fontanel Philippe adjoint, informe le Conseil municipal que la réalisation de la cession foncière du centre bourg nécessite une délibération du Conseil Municipal pour acter la cession au budget annexe du centre bourg des biens acquis par la commune avant sa création (2007).

Cette cession concerne les biens suivants, acquis par le budget principal, devant être rattachés au budget centre bourg :

Parcelles	Surfaces	Lieu	Date d'acquisition	Montant
C226	118	La Fabrique	1982	1 €
C 221/227/228	1540	La Fabrique	Avant 1956	1 €
C 219/222/223/372	655	La Fabrique	Avant 1956	1 €
B 872/882/884	128	La Madeleine	avant 1956 et 1978	1 €
C 230/231 et 232	2 257	Avenue du stade	12/04/1949	766,55 €
B874/881	2 925	Route d'Apremont	24/07/2002	240 102,72 €
B870	835	Route d'Apremont	08/04/2009	7 830 €

Soit un total de 8 458 m² pour une valeur de 248 703.27 €, cédés à l'euro symbolique par le budget principal au budget centre bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la cession des propriétés mentionnées ci-dessus, du budget principal au budget annexe centre-bourg.

I – 3 Débat d'orientation budgétaire 2016

1 INTRODUCTION

Temps d'échange annuel et essentiel de la vie d'une collectivité locale, le Débat d'Orientation Budgétaire permet de définir la politique financière de la Commune.

Cette étape du cycle budgétaire est une obligation réglementaire au titre de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

Une délibération prend acte de la tenue du débat, sans avoir de caractère décisionnel.

Le débat porte sur les orientations générales de l'exécutif et les engagements pluriannuels. Il expose les contraintes externes influençant la situation financière de la commune et présente les choix budgétaires en termes d'évolution de services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement.

2 CONTEXTE NATIONAL

3 Contexte macro-économique du budget de l'Etat : loi de programmation des finances publiques 2014-2019 et loi de finances 2016.

L'horizon de réduction du déficit public à 3% du PIB fixé à 2017 demeure inchangé, maintenant une forte

pression sur le fonctionnement et l'investissement local, au travers la Loi de Programmation des Finances publiques 2014-2019. Le déficit public passerait à 3.8% du PIB en 2015 avec un objectif de 3.3 % en 2016.

Principaux agrégats de finances publiques

En points de PIB	2014	2015	2016	2017
Capacité de financement des administrations publiques	-3,9	-3,8	-3,3	-2,7
Solde structurel des administrations publiques	-2,0	-1,7	-1,2	-0,6
<i>Etat</i>	-3,5	-3,4	-3,3	-2,7
<i>Organismes d'administration centrale</i>	0,1	0,0	0,0	0,0
<i>Collectivités locales</i>	-0,2	0,0	0,0	-0,3
<i>Administrations de sécurité sociale</i>	-0,4	-0,3	0,1	0,3
Dette des administrations publiques	95,6	96,3	96,5	96,5
Taux de Prélèvements obligatoires	44,9	44,6	44,5	44,2
Ratio de dépense publique	56,4	55,8	55,1	54,2

Le solde des administrations publiques peut différer de la somme des soldes des sous-secteurs du fait des arrondis

Source : *Minefe*

Cet objectif vise à ramener le déficit structurel à 0,5 point de PIB en 2019, objectif de moyen terme (OMT) retenu au sens du Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) à l'échelle européenne.

La politique budgétaire qui en découle reste donc fondée sur deux axes :

- économie en dépenses ;
- mise en œuvre de politiques publiques en faveur de l'emploi et de l'investissement.

Le plan d'économies de 50 milliards d'euros du Gouvernement mis en œuvre à partir de 2015 se poursuit en 2016 dans un contexte de croissance toujours limitée (après 0.4% en 2014, puis à 1% en 2015, les prévisions s'établissent à 1.5% pour 2016 et 2017).

En milliards d'€	2015	2016	2017	Cumul
Etat et agences	8,7	5,1	5,1	19,0
Collectivités locales	3,5	3,5	3,7	10,7
ASSO*	6,4	7,4	6,5	20,3
<i>ONDAM**</i>	3,2	3,4	3,4	10,0
<i>Autres dépenses ASSO</i>	3,2	4,0	3,1	10,3
TOTAL	18,6	16,0	15,4	50,0

La loi de finances 2016 poursuit donc le redressement des comptes publics, par :

- Le renforcement des efforts de l'Etat sur ses propres dépenses.

- L'affirmation d'un objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL) institué par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, se décline par catégorie de collectivités locales à compter de 2016. Exprimé en pourcentage, il est indicatif et permet à chaque collectivité de comparer l'évolution de son budget à l'objectif global d'évolution de la dépense locale. Il est fixé à +1.6% pour les dépenses de fonctionnement.
- Montée en charge des réformes de dépenses de protection sociale hors assurance-maladie et limitation des dépenses d'assurance maladie.
- Un accompagnement du plan de 50 Mds d'économie par redéploiement de mesures nouvelles en faveur de la sécurité et de la défense ainsi que des moyens dégagés pour l'accueil des réfugiés et le soutien au secteur agricole.
- Une baisse généralisée des prélèvements en faveur des entreprises et ménages aux revenus modestes et moyens.
- Le renforcement de la lutte contre la fraude et l'optimisation fiscale.
- Le soutien à la rénovation notamment énergétique des logements.

4 Les orientations générales en matière de concours financiers de l'Etat en 2016

➤ Réduction du soutien financier de l'Etat en faveur des collectivités territoriales

Après le prélèvement de 1,5Md € en 2014, la LPF 2014-2019 prévoyait un prélèvement supplémentaire de 11Mds sur 3 ans (2015-2017), soit une réduction des concours financiers de 3,67Mds€ en 2015, orientée pour moitié sur le bloc communal.

Une nouvelle diminution nette de 3,5 Md€ des concours financiers, est revue à la baisse par rapport à ce que prévoyait la LPFP (3,7 Md€), du fait des mesures de soutien à l'investissement local.

Le principal outil de cette baisse reste la Dotation Globale de Fonctionnement :

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Critère d'indexation	100% inflation prévisionnelle +50% croissance PIB	100 % Inflation prévisionnelle	50% inflation prévisionnelle	Fin de l'indexation Décision par loi de finances					
Evolution hors démographie	2.08%	2%	0.6%	0.2%	0%	0%	-5.5%	-8.5%	-10%

Pour Barberaz, la baisse des dotations, s'est cumulée à l'effet négatif du recensement démographique depuis 2011. Le dernier recensement entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016, fait état d'une augmentation de 23 habitants intervenue entre 2012 et 2013 (population calculée). La population réelle recensée en 2015 s'établit à 4640 habitants, soit 42 habitants de plus qu'au dernier recensement (2010) et 35 de plus qu'en 2005 (+0.9% en 10 ans).

Ces évolutions font passer les dotations de la commune de 685 k€ en 2011, dont 493 k€ de DGF, à une prévision de 489 k€, dont 314 k€ de DGF en 2016, soit une baisse de dotation annuelle de 36% sur la période.

Compte tenu du maintien de l'objectif de réduction du déficit structurel au-delà de 2017, l'orientation prudentielle du gel des dotations, voir la poursuite de leur réduction pour la période 2017-2020 se confirme, soit un niveau de dotation en 2020 à hauteur de 300 k€/ an.

Cette baisse s'ajoute toujours aux mécanismes de péréquation institués pour compenser les disparités entre collectivités, à l'échelle nationale :

- péréquation verticale, par affectation prioritaire des concours de l'Etat aux collectivités qui en ont le plus besoin.

- péréquation horizontale, par redistribution des ressources des collectivités en faveur des plus défavorisées.

➤ **FPIC**

Sur ce dernier point, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) progresse de 210 millions supplémentaire soit près de 780 millions d'euros en 2015 (contre 150 millions d'euros en 2012), répartis selon l'écart du revenu moyen par habitant et du potentiel financier de la commune aux moyennes nationales.

La montée en puissance de ce dispositif fait passer la contribution de Barberaz de 4.5 k€ en 2012 à 28 k€ en 2015. La prévision 2016 s'établit à 38 000 €.

➤ **Remboursement anticipé du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)**

La Commune ayant réalisé au cours de l'exécution budgétaire de 2015 une dépense totale éligible au FCTVA de 465 k€, le taux demeure à 16.404%, soit un retour attendu **en 2016 de l'ordre de 76 k€**

➤ **Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU**

Le constat de carence pris par le Préfet à l'encontre de la Commune en 2011 prolonge ses effets en 2016, par la majoration du prélèvement forfaitaire par logement social manquant. Cette majoration porterait le prélèvement sur ressources au titre de la loi SRU en 2016 à 55 k€.

5 La fiscalité

Les coefficients de revalorisation applicables en 2016 aux valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux sont de 1%, pour l'ensemble des propriétés bâties (identique à l'année précédente).

A cette revalorisation s'ajoute l'évolution physique des bases impactant principalement la taxe sur le foncier bâti et la taxe d'habitation.

A noter que les allocations compensatrices versées par l'Etat (en compensation des exonérations de fiscalités locales), constitue toujours une variable d'ajustement financière entre Etat et collectivités locales.

La commune de Barberaz présente toujours un fort potentiel fiscal et financier, et une fiscalité modérée au regard des moyennes de sa strate :

Potentiel fiscal		
= bases brutes d'imposition N x taux moyens nationaux d'imposition N-1 de l'ensemble des communes.		
Barberaz	/pop DGF	Moyen de la strate
4 235 312	890	803

Potentiel financier			
= potentiel fiscal total de la collectivité + montant de la dotation forfaitaire perçu - prélèvement sur la fiscalité			
Barberaz	/pop DGF	moyen de la strate	superficiaire
4 658 200	979	932	12 291

Effort fiscal		
= produit 4 taxes / le potentiel fiscal. Ce ratio permet d'évaluer la pression fiscale		
Barberaz	moyen de la strate	Moyen du département
0.910	1.096	0.9291

Ainsi, le potentiel de la commune est au-dessus de la moyenne de sa strate tandis que son effort est inférieur.

Cela étant, le potentiel fiscal et la pression fiscale sur la commune sont donc inférieurs à la moyenne départementale.

Positionnement des taux de fiscalité vis-à-vis des taux moyens connus en 2015 :

MOYENNE	BARBERAZ	AGGLO	STRATE	DEPARTEMENT	REGION
TH	9.74%	10.23%	13,77 %	10,42 %	10,57 %
TFB	21.65%	19.09%	19,10 %	21,70 %	16,12 %
TFNB	66.30%	69.82%	51,54 %	81,04 %	44,81 %

6 ENVIRONNEMENT INTERCOMMUNAL

A. Chambéry métropole

Dans le prolongement des évolutions engagées en 2012, la baisse des flux financiers entre Chambéry métropole et la Commune se poursuit.

Pour mémoire, la Communauté d'Agglomération verse à la commune :

- **une attribution de compensation (AC)** : En 2016, l'attribution de compensation s'établira à 101 980 €.
- **une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** : La dotation de solidarité communautaire de 119 311 € sera reconduite au même niveau pour 2016.

Que ce soit pour l'AC ou la DSC, un réajustement à la baisse à moyen terme n'est pas à exclure compte tenu des tensions budgétaires également rencontrées par l'agglomération (extinction de l'épargne nette) et de l'évolution des règles sur le sujet.

- **une Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)** versée par les régies d'eau potable et assainissement, destinée à disparaître. Cette redevance a été plafonnée au titre de la loi sur l'eau de 2006 (décret 2009-1683). Pour se conformer au texte en vigueur, le Conseil Communautaire du 15/12/2011 a validé le lissage suivant :

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
35 931€	33 530 €	31 128 €	28 726 €	26 325 €	19961 €	13598 €	7234 €	871 €	0

- **un transfert de charge pour régulariser les prestations d'entretien des voiries d'intérêt communautaire (VIC) communales** (14 730 €/an) et des **VIC DEVECO** (6 840 €/an).
- **Première année de facturation du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme à hauteur de 17 k€**

Parallèlement, à noter l'évolution des tarifs entre 2 et 5 % des **services de l'agglomération** en matière de
 - Fourniture d'eau potable pour conso >15m3,
 - Redevance eaux usées,

- Redevance spéciale (collecte des déchets),

B. SIVU Enfance Jeunesse Arts Vivants

La répartition des dépenses mises à la charge des communes membres, s'appuie pour moitié sur le potentiel fiscal et pour moitié sur la population communale. La fréquentation du centre aéré fluctue chaque année et peut faire varier le montant des charges à répartir.

En dehors d'évolution du service liée à la réforme des rythmes scolaires (qui n'impactera que le dernier trimestre), les prévisions pour 2016 laissent attendre une participation à environ 62 000 €.

La mise à disposition du bus communal par convention apporte une participation annuelle du SIVU et de l'AMEJ à hauteur d'environ 4000 €.

C. EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) Les Blés d'or

La contribution de Barberaz au SIVU du canton de la Ravoire pour le financement de l'EHPAD les Blés d'Or s'est élevée à 4 172.39 € en 2015. Ce montant devrait être reconduit en 2016.

D. Mise à disposition du stade au Club de foot de la Ravoire

La mise à disposition du stade au Club de Foot de la Ravoire par convention apporte une recette annuelle de 7000 € à la Commune.

7 PERSPECTIVES BUDGETAIRES

E. Marges de manœuvre

Les marges de manœuvres de l'année 2016 résultent de l'exercice 2015, s'appuyant lui-même sur les résultats cumulés des exercices précédents.

- **en section d'investissement (hors Restes A Réaliser)** : la faiblesse des dépenses d'investissement 2014, année électorale et de préparation du chantier du centre bourg, est compensée par une hausse des dépenses sur les opérations d'équipement de 17 %.

Le taux de réalisation des opérations en investissement (comparatif BP2015/CA2015 hors RAR) s'élève à 46%.

Résultat de la section d'investissement en 2015 :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses (y compris report n-1)	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice 2015	999 883.04 €	1 693 189.34 €	693 306.30 €
Restes A Réaliser en 2015	-194 475.48 €	0	-194 475.48 €

Le résultat de la section d'investissement du budget principal pour l'année 2015 **s'établit donc à 693 038.34 € (hors RAR)**, augmenté de l'excédent reporté de 2014 de 52 081.86 € soit un excédent cumulé pour 2015 (à reporter en 2016) de 745 388.16 €.

BUDGET CENTRE	Dépenses (y compris report n-1)	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice 2015	2 093 646.27 €	1 624 811.95 €	-468 834.32 €
Restes A Réaliser en 2015	88 630.76 €	0	-88 630.76 €

La consolidation des deux budgets permet de constater fin 2015 un excédent cumulé de 224 k€ (hors RAR). A cet excédent s'ajouteront les 3.5 M € de cession foncière (versement effectué par VINCI mais non intégré au budget, en attente d'écriture de la Trésorerie), soit 3.725 k€ d'excédent d'investissement.

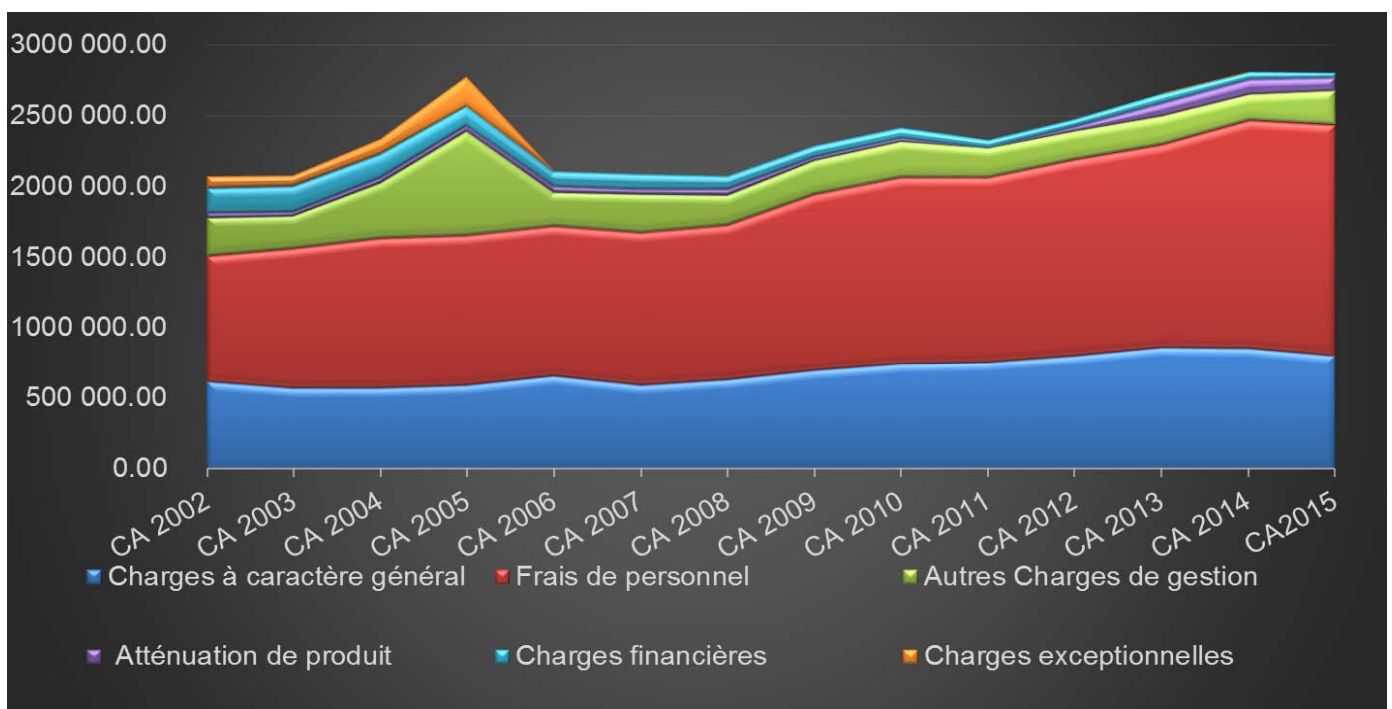
Déduction faite de la recette exceptionnelle que constitue la Taxe d'Aménagement du centre bourg (272 k€) et du Longerey (283 k€), l'excédent est d'environ 3.17 M € alors même que près de 400 k€ (sur 2.1 M €) de travaux ont d'ores-et-déjà été payés pour la requalification du centre bourg.

Cette situation résulte du financement des études et acquisitions foncières au cours exercices antérieurs à 2014, dépenses rattachées à l'opération dans l'autorisation de programme ci-dessous :

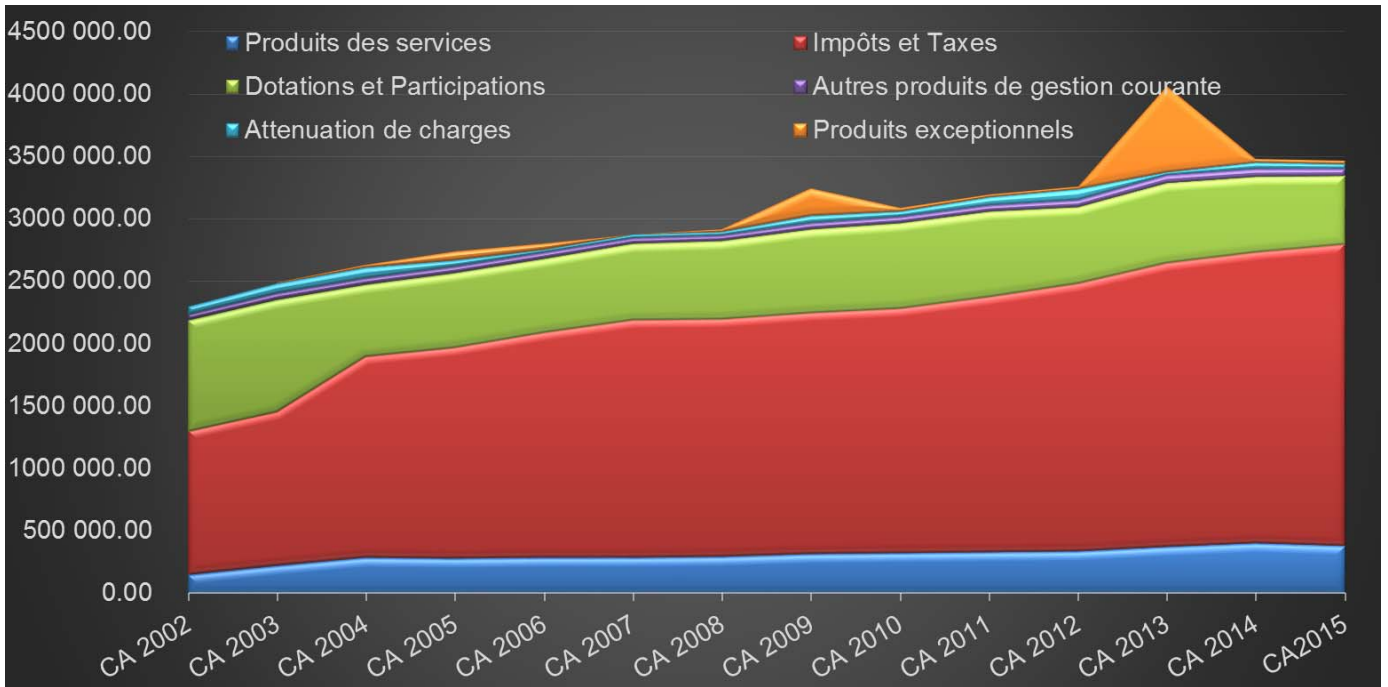
Autorisation de programme - Centre bourg	Avant 2014	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
DEPENSES	1 470 652 €	193 984 €	497 510 €	787 095 €	622 563 €	622 565 €	4 194 369 €
Foncier - études avant 2014	1 470 652 €						1 470 652 €
MOE - voiries et espaces publics (marché)		42 158 €	27 298 €	36 480 €	34 818 €	34 819 €	175 572 €
Travaux - voiries et espaces publics (marché)			390 758 €	736 749 €	577 745 €	577 746 €	2 282 997 €
Etudes et travaux (hors marché)		151 826 €	79 455 €	13 866 €	10 000 €	10 000 €	265 147 €
RECETTES	173 185 €	193 984 €	3 550 000 €	42 200 €	- €	235 000 €	4 194 369 €
Autofinancement	136 395 €	193 984 €	3 500 000 €	- €			3 830 379 €
Subvention DETR	36 790 €		50 000 €			150 000 €	236 790 €
Subventions CTS				42 200 €		85 000 €	127 200 €

➤ en section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre) sont stable du fait de la baisse des charges financières (-42%) et des charges à caractère général (-8.6%) pour la deuxième année consécutive, ainsi que de la maîtrise de la masse salariale (+1.4%). A noter l'augmentation exceptionnelle des charges de gestion courante (versement au budget centre pour paiement de la taxe d'aménagement et autres frais du projet de centre), ainsi que la baisse des prélèvements sur recettes (efforts réalisés vis-à-vis de la loi SRU).



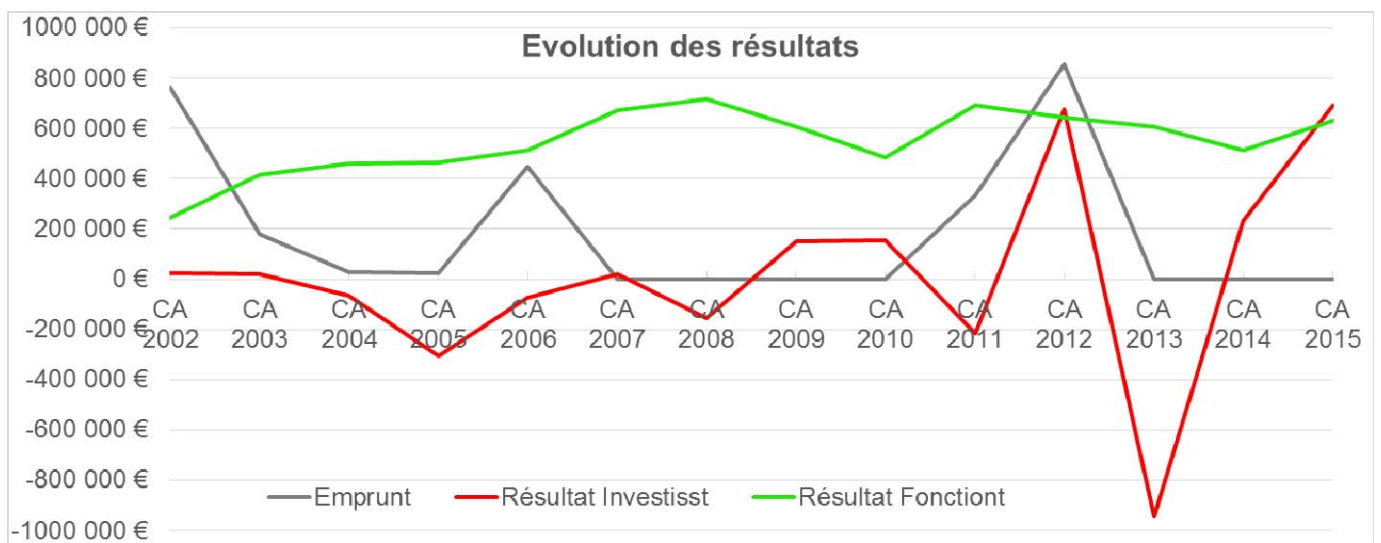
Les recettes de fonctionnement sont également stables : l'augmentation de la recette fiscale (+4.5%) compense la baisse de la DGF (-16%).

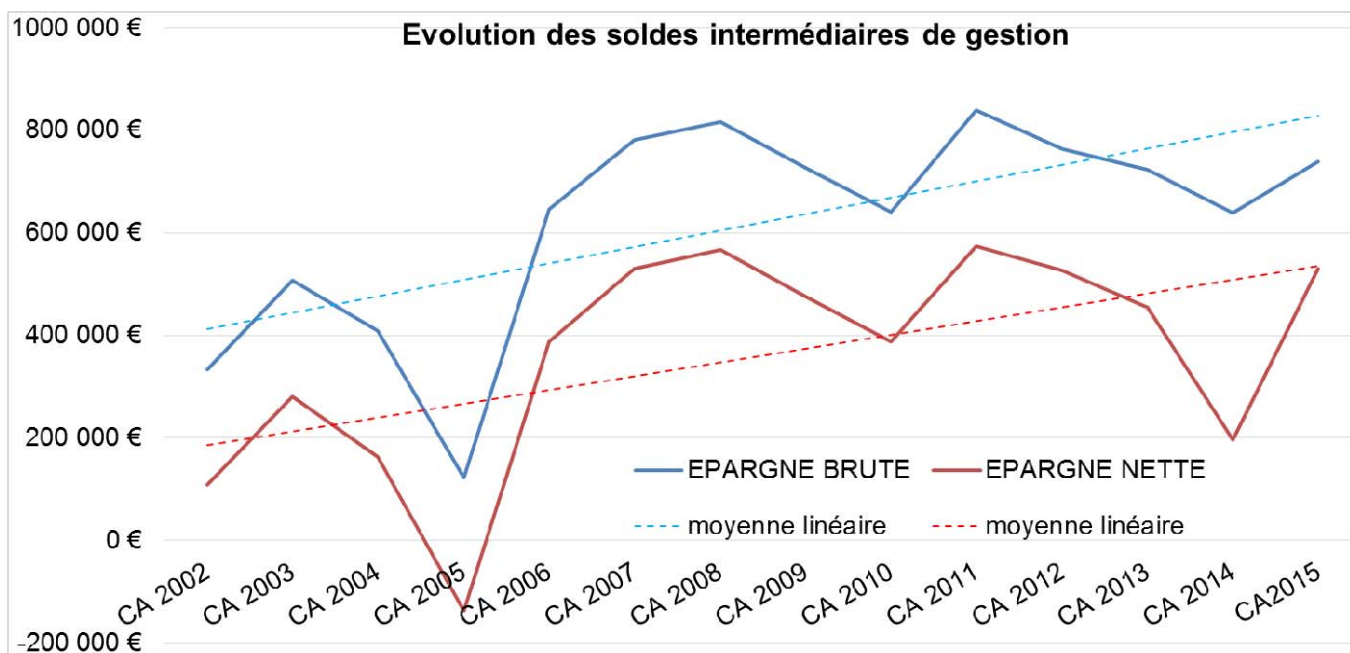


➤ **Evolution des résultats d'exercice et soldes intermédiaires de gestion**

Budget Communal

En 2015, le **résultat de fonctionnement progresse de 20%** par rapport à 2014, à hauteur de 631 k€ (soit 14% de plus que la moyenne des 13 derniers exercices).





L'épargne brute (avant règlement de la dette en capital) se maintient à un niveau supérieur à la moyenne des 13 dernières années.

L'épargne nette (après règlement de la dette en capital) remonte à un niveau supérieur à la moyenne de la même période.

1 DETTE

La dette en capital au 1^{er} janvier 2016 **s'abaisse à 875 k€**, la dette du centre bourg étant apurée. Ce niveau est historiquement bas (dernière occurrence d'une dette inférieure à 1 M € datant de 1997).

L'annuité de la dette à régler en 2016 se répartie comme suit :

BUDGET	Principal
Intérêts	25 k€
Capital	159 k€
Annuité totale	210 k€

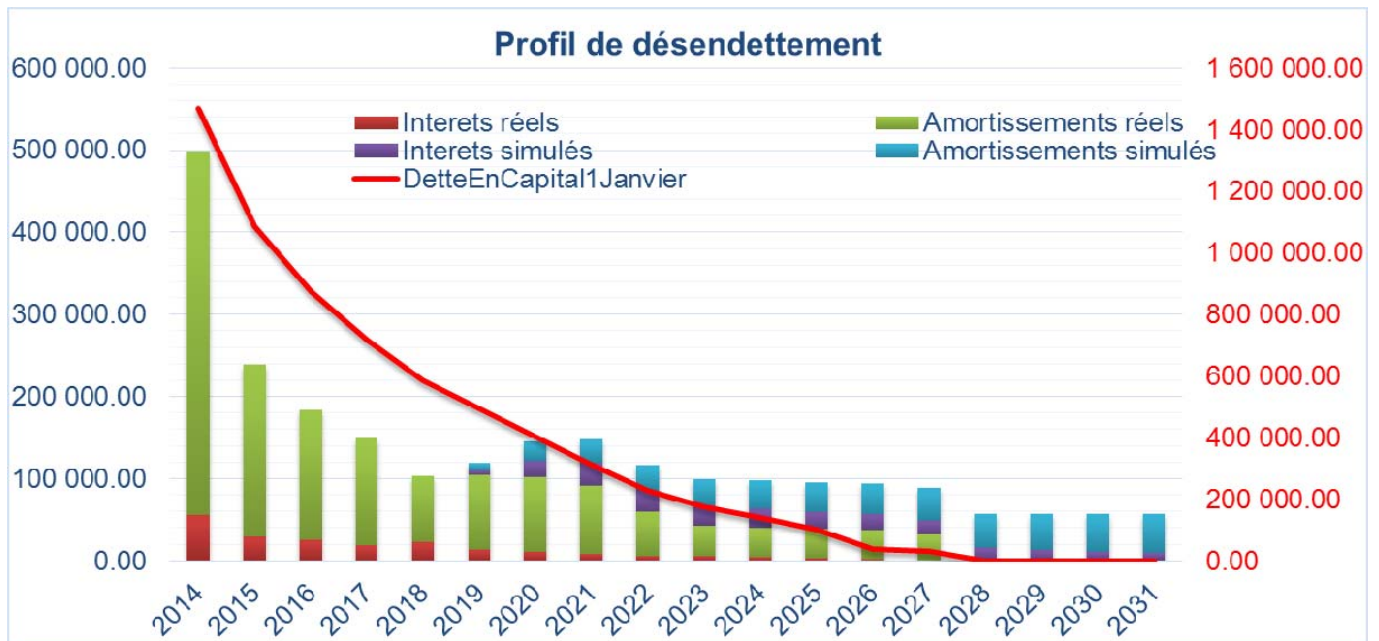
Données DGCL	Annuité de la dette/Recettes réelles de fonctionnement		Intérêts payés /Dépenses Réelles de Fonctionnement		Encours de la dette/ Recettes Réelles de Fonctionnement	
	2012	2015	2012	2015	2012	2015
Moyenne nationale (Communes 3500-5000h)	11.6 %	NC	3.9%	NC	94.1%	NC
Barberaz (DGCL)	8.86%	6.75%	2.19%	1.09%	45.16%	30.66%

Les ratios ci-dessus confirment la forte contraction de l'endettement sur 3 ans et le très bas niveau d'endettement de la commune par rapport aux moyennes nationales

Au terme de l'année 2015, la Commune compte 6 emprunts - voir dernière page.

A noter que la Commune a renégocié avec insistance le prêt CDC compte tenu de son taux élevé et de sa durée restante importante : cette renégociation a permis sur la période du prêt de réduire les frais financiers (-70 k€ de dépense de fonctionnement) en les refinançant pour partie en capital (+60 k€ en dépense d'investissement), par une évolution de taux de 5.34 % à 2% (base livret A +1%) pour un gain total d'environ 10 k€.

Les simulations sont basées sur des prêts à taux fixes (5% sur 15 ans sauf pour le centre à 20 ans), à échéances constantes et intègrent 2 emprunts pour imprévus de 300 k€ chacun.



En l'état actuel d'avancement de l'élaboration du BP 2016 (actualisation des données à venir), les marges de manœuvre pour l'inscription d'opérations nouvelles (hors RAR) est estimée comme suit :

Résultat de fonctionnement 2015 :	+ 631 k€
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2015 :	+ 745 k€
Virement à section d'investissement 2016	+ 372 k€
Taxe d'Aménagement :	+ 300 k€
Fond de compensation TVA :	+ 76 k€
Remboursement de la dette en capital :	- 159 k€
Solde des Restes A Réaliser :	- 194 k€
Marges résiduelles :	+ 1771 k€

Au-delà des marges prévisionnelles 2015, une projection sur la période 2015-2019 permet de positionner la commune, selon les hypothèses moyennes suivantes :

- En dépenses : +1 % / an (effort premier sur les charges à caractère général et de personnel)
- En recettes : +0 % / an (fiscalité et produit de services compensant l'érosion des dotations)

2 Les axes du budget 2016

Dans la continuité des efforts et initiatives communales des années précédentes, la Commune maintient ses

engagements en 2016 selon les mêmes axes suivants :

- **Préservation des marges de manœuvres par l'optimisation du fonctionnement par :**
 - Stabilisation voir réduction des dépenses de fonctionnement (masse salariale, dépenses courantes),
 - Sécurisation et diversification des ressources communales,
 - Remise en concurrence des contrats pluriannuels,
 - Mutualisation des services.

- **Amélioration du service rendu par :**
 - Evaluation des services,
 - Développement de la relation aux usagers, aux citoyens,
 - Culture et animation, relations avec les associations,
 - Renouvellement des moyens des services,
 - Réflexion sur le périmètre des services.

- **Poursuite des efforts d'investissement par :**
 - Mise en œuvre des grands projets (réflexion sur la mairie),
 - Requalification et mise en accessibilité du patrimoine communal (bâtiments et espaces urbains),
 - Cercle vertueux des économies d'énergie,
 - Valoriser le patrimoine communal.

Ces orientations se prolongeront sur les années suivantes et permettent de présenter la Programmation Pluriannuelle d'Investissement suivante :

SCENARIO BASE	Projet / Nature	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL	moy	%
Investissement courant Aménagement/ Equipement divers	Bâtiments	117	1 090	723	392	275	265	2 862	477	28%
	Aménagement urbain, voirie réseaux	243	571	270	70	132	127	1 412	235	14%
	Autres équipements extérieurs	57	69	250	220	10	10	615	103	6%
	Matériels & moyens des services	25	192	5	5	5	5	237	39	2%
Projets structurants	Requalification Centre Bourg	679	832	623	623	-		2 756	459	27%
	Réhabilitation Mairie		48	570	1 090			1 708	285	17%
Imprévus	Imprévus					300	300	600	100	6%
	Total DEPENSES	1 120	2 801	2 441	2 400	722	707	10 190	1 698	100%
	épargne nette N-1	197	524	352	324	452	457	2 307	384	23%
Recettes propres	Autofinancement annuel (épargne nette N-1)	197	524	352	324	452	457	2 307	384	23%
	FCTVA	44	76	459	400	394	118	1 492	249	15%
	Foncier (centre bourg, Libération)		3 500	500				4 000	667	40%
	Taxe d'aménagement	605	300	40	40	40	40	1 065	178	11%
Recettes externes	Emprunt mairie							-	-	
	Emprunts centre bourg							-	-	0%
	Emprunts imprévus					300	300	600	100	6%
	Autres subventions	33	25	20	20	20	20	138	23	1%
	Subventions centre bourg	105			250	27		382	64	4%
	Total RECETTES	984	4 425	1 371	1 034	1 233	936	9 984	1 664	100%
	Besoin de financement -	136	1 489	419	- 946	- 436	- 207	- 207	- 34	
SCENARIO ajusté	Projet / Nature	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL	moy	%
Recettes complémentaires	Cession Maison Thermes			50				50	8	1%
	Réserve Parlementaire			30				30	5	0%
	Cession illumination + bus		60					60	10	1%
	Total RECETTES ajustées	984	4 485	1 451	1 034	1 233	936	10 124	1 687	101%
	Besoin de financement ajusté -	136	1 549	559	- 806	- 296	- 67	- 67	- 11	-1%

Cette programmation fait état d'un besoin de financement important à l'échelle du mandat, en considérant un autofinancement qui se limiterait à l'épargne nette prévisionnelle, et ce malgré la recette exceptionnelle issue de la vente des terrains à VINCI.

Les budgets 2016 seront donc de nouveau votés en suréquilibre plutôt que de renforcer les investissements (compte tenu des besoins envisagés à l'échelle du mandat et de la limite opérationnelle de la collectivité).

Dans cette perspective, même s'il apparaît indispensable de préserver les marges de manœuvre de la commune, la municipalité envisage de moduler voir de marquer une pause dans l'augmentation de fiscalité engagée depuis 2011.

La simulation du produit fiscal fondée sur une revalorisation de 1% des bases, leur augmentation physique quasi-nulle, et la hausse des taux de 2% conduirait aux recettes prévisionnelles suivantes :

PRODUITS		2015	%	2016
	Taxe d'habitation	862 200.55 €	3%	888 239.01 €
Foncier bâti	1 258 962.74 €	3%	1 296 983.41 €	
Foncier non bâti	6 301.25 €	1%	6 395.14 €	
Total des produits	2 127 464.54 €	3%	2 191 617.56 €	
BASES NETTES	Taxe d'habitation	8 682 785.00 €	1%	8 769 612.85 €
	Foncier bâti	5 701 824.00 €	1%	5 758 842.24 €
	Foncier non bâti	9 320.00 €	-1%	9 273.40 €
TAUX	Taxe d'habitation	9.93	2%	10.13
	Foncier bâti	22.08	2%	22.52
	Foncier non bâti	67.61	2%	68.96

L'hypothèse d'une pause fiscale (maintien des taux 2015 en 2016) limiterait le produit fiscal prévisionnel à 2 149 000 €, soit un virement à la section d'investissement prévisionnel réduit de 43 k€ par rapport à celui présenté ci-dessus.

PRODUITS		2015	%	2016
	Taxe d'habitation	862 200.55 €	1%	870 822.56 €
Foncier bâti	1 258 962.74 €	1%	1 271 552.37 €	
Foncier non bâti	6 301.25 €	-1%	6 269.75 €	
Total des produits	2 127 464.54 €	1%	2 148 644.67 €	
BASES NETTES	Taxe d'habitation	8 682 785.00 €	1%	8 769 612.85 €
	Foncier bâti	5 701 824.00 €	1%	5 758 842.24 €
	Foncier non bâti	9 320.00 €	-1%	9 273.40 €
TAUX	Taxe d'habitation	9.93	0%	9.93
	Foncier bâti	22.08	0%	22.08
	Foncier non bâti	67.61	0%	67.61

1 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2016

Répartition des enveloppes budgétaires par opérations d'investissement au budget principal 2016 :

Cha	DEPENSES	BP2015 + DM	CA 2015	RAR	BP2016	BP 2016+RAR
N°	Total Opérations	1 017 186.00 €	464 393.97 €	194 475.48 €	1 762 130.00 €	1 956 605.48 €
11	GROUPE SCOL CONCORDE	19 120.00 €	18 506.82 €	606.67 €	52 000.00 €	52 606.67 €
12	BIBLIOTHEQUE	17 422.00 €	16 107.92 €		15 100.00 €	15 100.00 €
13	MAIRIE	29 000.00 €	13 313.79 €		48 100.00 €	48 100.00 €
14	MATERIELS TECHNIQUES	78 706.07 €	11 576.70 €	5 998.54 €	138 000.00 €	143 998.54 €
15	RESERVES FONCIERES	79 166.00 €	1 684.12 €	2 370.00 €	50 000.00 €	52 370.00 €
16	SALLE POLYVALENTE	71 000.00 €	4 039.20 €	33 714.00 €	643 000.00 €	676 714.00 €
18	MAISON DU STADE	10 278.00 €	10 026.87 €		3 000.00 €	3 000.00 €
19	TERRAINS STADES	98 301.00 €	27 758.58 €	65 145.00 €	-65 145.00 €	0.00 €
22	VOIRIES DIVERSES	232 730.08 €	183 335.64 €	41 078.40 €	415 000.00 €	456 078.40 €
34	CIMETIERE	39 475.00 €	9 475.00 €		57 500.00 €	57 500.00 €
43	FOYER H. CONSTANTIN	82 426.20 €	13 852.89 €	7 428.00 €	90 000.00 €	97 428.00 €
47	JARDINS-AIRES DE JEUX	50 000.00 €	49 994.53 €		50 000.00 €	50 000.00 €
48	ATELIERS MUNICIPAUX	10 000.00 €	0.00 €		5 000.00 €	5 000.00 €
50	BATIMENTS DIVERS	60 150.69 €	20 088.72 €	1 238.00 €	149 640.00 €	150 878.00 €
51	TENNIS	20 000.00 €	19 322.40 €		11 000.00 €	11 000.00 €
53	EGLISE	11 080.00 €	0.00 €	9 982.50 €	0.00 €	9 982.50 €
56	GROUPE SCOL. ALBANNE	31 569.46 €	15 103.79 €	10 838.36 €	35 000.00 €	45 838.36 €
57	ECLAIRAGE PUBLIC	17 000.00 €	7 872.15 €	7 099.01 €	5 000.00 €	12 099.01 €
61	SIGNALISATION INFORMATIQUE	0.00 €	0.00 €		32 000.00 €	32 000.00 €
62	REVISION PLU	23 727.00 €	23 424.71 €		3 921.00 €	3 921.00 €
63	CHANTAL MAUDUIT	31 034.50 €	18 910.14 €	8 977.00 €	24 014.00 €	32 991.00 €
64	GALERIE CHARTREUSE	5 000.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €
65	ENTREE SUD	0.00 €	0.00 €		65 145.00 €	65 145.00 €
	Total dépenses équipemt	1 058 786.00 €	489 300.56 €	194 475.48 €	1 762 730.00 €	1 957 205.48 €

A ces 1 963 k€s'ajouteront celles inscrites au budget annexe centre bourg à hauteur de 831 k€(dont 106 k€de RAR pour 2016 sur un programme d'environ 2.3 M €jusqu'en 2019).

Soit des dépenses d'équipement 2016 consolidées à hauteur de 2 794 M k€laissant apparaitre un suréquilibre prévisionnel 2016 de 213 k€au budget principal et de 2.3 M €au budget centre bourg.

Liste des emprunts en cours au 1^{er} janvier 2016

Date	Code	Désignation	Capital emprunté	Durée en mois	Durée année	Durée restante (années)	Prêteur	TEG %	intérêts 2015	Capital 2015	Capital restant dû au 1/01/2016	Inérêts restant dû au 01/01/2016
12/05/2005	20670	PN+VOIRIES DIVERSE+RTE L'EGLISE+	450 000.00 €	180	15	5.5	CA	3.75	8 333.31 €	31 027.85 €	202 738.66 €	23 588.01 €
01/07/2014	20151bis	REHABILITATION CHANTAL MAUDUIT RENEGOCIE	328 841.14 €	156	13	11.5	CDC	2	3 261.38 €	22 400.12 €	298 669.73 €	36 663.73 €
20/06/2012	20123	REHABILITATION C MAUDUIT MULTI ACCUEIL	205 000.00 €	180	15	11.67	CE	4.89	8 214.52 €	13 666.68 €	160 583.29 €	42 736.01 €
01/10/2012	20124	TRAVAUX BATIMENT MAUDUIT MULTI ACCUEIL	150 000.00 €	120	10	6.75	CAF	0	- €	15 000.00 €	105 000.00 €	0
10/12/2001	20267	TRAVAUX ECOLE ALBANNE+ QUARTIER-LA MADELEINE	304 898.00 €	180	15	1.17	DEXIA	4.71	2 389.91 €	26 070.13 €	34 352.00 €	1 223.05 €
07/05/2002	20268	TRAVAUX DIVERSES OPERATIONS-DONT STATION ESSO 154214 EUROS	460 000.00 €	180	15	1.5	DEXIA	5.4	5 371.01 €	39 569.99 €	74 566.02 €	4 080.54 €
									27 570.13 €	147 734.77 €	875 909.70 €	108291.34

M. FONTANEL indique son souhait d'aborder la discussion dans un esprit constructif de dialogue, ouvert aux idées de chacun.

Dans le contexte macro-économique de baisse de financements publics, il fait état d'une étude publiée par l'agence de notation économique Standard & Poors relevant que cette baisse dégraderait l'épargne brute des collectivités. Celle-ci devrait passer en 2017 de 13% à 9.5 % des recettes réelles de fonctionnement ; Barberaz conserve à ce jour une épargne brute / recettes réelles de fonctionnement de 21%.

M. FONTANEL détaille l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement réalisées en 2015 par rapport à 2014.

Concernant la fiscalité, M. FONTANEL rappelle qu'une majoration de 2% / an des taux de fiscalité a été actée en 2011 pendant 5 ans. Au terme de cette période, compte tenu de la situation exceptionnelle de la commune, il est envisagé de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2016, pour faire bénéficier les Barberaziens des efforts réalisés, comme cela a été le cas ponctuellement sur la restauration scolaire.

Mme SELLERI souligne que les taux de fiscalité de l'agglomération intègrent ceux élevés de Chambéry, qu'il serait plus utile de se comparer à des communes similaires.

Sur la programmation d'investissement, M. FONTANEL souligne la capacité de la commune et l'équilibre visé en 2020.

Il passe la parole à M. GARCIA qui considère qu'1.9M € n'ont rien d'insurmontable, au égard au chiffre d'affaire qu'il a eu à gérer par ailleurs. Il propose de baisser les frais de fonctionnement par un investissement majeur, même si des choses ont déjà été réalisées, par un grand plan d'économies d'énergie, sur l'éclairage public, le chauffage ou la création d'une centrale photovoltaïque, en grattant partout où ça fait mal.

Il propose de rénover deux chaufferies (salle polyvalente et école Concorde), de passer aux lampes sodium ou aux led pour diviser la consommation électrique par 2 ou 4, tout comme les portes qui laissent passer les courants d'air.

Il demande à engager dans un grand plan au détriment d'une réfection de voirie, à l'heure où s'engagent les discussions sur la mutualisation

Concernant le camion des services techniques : faut-il un investissement d'occasion ou du neuf, pour quelle polyvalence et quel usage partagé (si tant est que cela soit possible) ?

Concernant la tondeuse, un échange standard dans l'attente d'une éventuelle externalisation apparaîtrait opportun.

Le coût de la passerelle peut être minimisé compte tenu des devis qu'il a fait établir.

Il réinterroge l'opportunité de l'habillage en carrelage du passage de la Sous-Station.

Concernant les jeux et espaces verts, il souhaite requalifier globalement les parcs et jardins au-delà des jeux.

Il ne comprend pas les 5000 € de clôture des ateliers et les 10 000 € de bavettes (ne relevant pas de la responsabilité de l'entreprise) pour retrouver des marges, afin de valoriser le patrimoine communal (le Foyer Constantin notamment).

Il évoque la reprise de la toiture de la salle polyvalente avec centrale photovoltaïque ainsi que la reprise des murs qu'il a fait chiffrer.

Il y constate qu'il y a des marges de manœuvre pour des travaux durables, et précise qu'une remise en concurrence du contrat de nettoyage permet d'espérer 10% d'économie sur la prestation.

Pour le reste des investissements, il privilégie des travaux lourds et globaux sur le patrimoine communal.

M. DEGANIS doute que des choix soient nécessaires : l'autofinancement ou le recours à l'emprunt permettrait d'en faire d'avantage. Il compare la situation à celle d'un ménage qui doit changer le lave-vaisselle, la voiture, etc... au même moment : mieux vaut le faire régulièrement que d'attendre que tout soit

nécessaire.

Il s'inquiète notamment que les dépenses de voirie soient mises de côté. Il demande une programmation sur plusieurs années fixant une politique à moyen ou long terme, faisant défaut à une approche strictement annuelle.

M. COUDURIER apprécie l'ouverture proposée par M. FONTANEL. Il voit des choses qui s'améliorent : maîtrise des dépenses de personnel, réclamée depuis longtemps, tout comme les charges générales et l'amélioration de l'épargne nette.

Il note l'orientation d'arrêt d'augmentation des impôts, que la commune peut se permettre.

Par contre, il souligne un point à améliorer : l'investissement, déplorant le taux de réalisation à 46%. Barberaz a les moyens d'investir sur les économies d'énergie, avec des taux de retour sur investissement rapide. Cela serait de la bonne gestion. La réfection de la dalle nord de la Galerie de la Chartreuse n'apparaît pas au budget, tout comme le traçage de la rue de Tunis, ou la réfection de l'avenue du Stade, près du rond-point du stade, du chemin des Prés... avec des risques d'accident vu leur état dégradé.

Est-ce une bonne chose de différer les travaux d'économie d'énergie, alors que la commune est l'une des moins endettée de France, que les emprunts sont peu onéreux, et que les entreprises ont besoin de travailler ? Compte tenu de l'argent perçu par la vente des « bijoux de famille » (terrains Centre Bourg et Libération), il considère que c'est le moment d'investir dans les économies d'énergie, point insuffisamment développé dans la programmation présentée.

M. GARCIA indique qu'un certain nombre de besoins ont été listés (cf compte-rendu du comité travaux), et chiffrés approximativement, sous-estimation et surestimation s'équilibrant pour donner une idée du besoin de financement global.

Concernant Villes&Villages, plusieurs rappels à la loi ont été envoyés, il retournera lui-même en réunion de chantier.

Concernant les investissements d'avenir, il souligne l'enjeu à requalifier la copropriété de la Chartreuse par rapport au centre bourg (plafond notamment) ; tandis que l'étanchéité n'est pas du ressort de la commune (il est intervenu directement à ce sujet auprès du syndicat).

Mme SELLERI relève que l'année 2015 est perdue en investissement alors qu'un 1.9 M € sont inscrits au budget 2016 : quel effort doit être fait pour atteindre cet objectif ?

Elle demande les raisons objectives expliquent le faible taux de réalisation ? M. GARCIA n'a pas de réponse à apporter : il considère que si les services n'ont pas la capacité de tout traiter, il est toujours possible de prendre un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Elle demande si pour le camion, l'externalisation et la mutualisation sont envisageable, et s'il est prévu de faire faire plus en régie directe avec les services technique (10 k€ représentant un faible montant de travaux en régie).

M. FONTANEL indique qu'il n'est pas adepte de l'emprunt sur 2016, des investissements importants étant programmés jusqu'à la fin du mandat.

M. MAUDUIT insiste sur les économies d'énergie, dans une perspective d'inflation du prix de l'énergie.

Partant d'un budget prévisionnel de 175 k€, 20% d'économie représenteraient un gain de 35 k€, 40% un gain de 70 k€ : il y a urgence à compenser cette inflation prévisionnelle par une réduction de consommation. Cela constitue un enjeu vital, à traiter sans attendre : il donne l'exemple des néons de la salle polyvalente présentant un retour sur investissement inférieur à 3 ans). Pour les candélabres, il est possible d'adapter les culots actuels pour passer aux leds, minimisant ainsi le coût de d'investissement, sachant que CITEOS est en situation de position dominante : le recours à un électricien sur échelle peut suffire.

Concernant la salle sénior, il démontre le fait qu'une hypothèse d'achat est beaucoup plus pertinente à 5 ans ou 10 ans qu'une location avec participation tel que voté en novembre.

M. VIVES demande à voir le diagramme d'occupation du camion. Il passe très vite sur l'achat superflu d'un véhicule de service et repose l'opportunité de mutualiser le camion

Le volume d'étude de maîtrise d'œuvre l'amène à envisager un recrutement interne d'un architecte.

M. le Maire souligne la situation favorable de la commune face aux contraintes et le sens de la programmation, intégrant les économies d'énergie. Il remercie chacun pour la vigilance apportée au fonctionnement, dans chaque secteur. Une vigilance qu'il appelle à ne pas lâcher, en étudiant toutes

opportunités.

Il insiste sur la baisse de dépenses et la hausse de recettes : tendance positive, fruit d'un travail à poursuivre avec sérieux et vigilance pour ne pas gaspiller les ressources y compris en négociant.

Cette anticipation permet d'envisager des investissements sereinement, sans ébullition. La programmation pluriannuelle échelonne les efforts dans tous les domaines : il note les bonnes idées avancées.

La dynamique d'études programmée permet de conserver une dynamique de projet en améliorant la qualité de vie à Barberaz, et le fonctionnement de la collectivité.

Petit à petit, pas à pas mais sûrement, les maillons s'enchaînent pour donner un visage neuf, beau et de qualité à la commune.

La pause fiscale envisagée conduira à faire un point avec la Trésorerie pour redéfinir la politique fiscale, sans dogme de hausse ou de baisse.

Il explique la faiblesse du taux de réalisation par un nombre finalement limité de dépenses reportées (extension restaurant scolaire, acquisition du camion, frais de notaires, réserves foncières, rénovation passerelle). Il revient sur le caractère plurifonctionnel du camion dont l'achat a été reporté.

Il souligne le travail fin et positif réalisé sur la maîtrise de charges fonctionnement, sur le lien aux associations et clubs sportifs, sur les bâtiments. Rien de pauvre mais des logiques vertueuses ouvertes aux réflexions de mutualisation, sur lesquelles les services, au plus proche du terrain, sont de bon conseil.

I – 4 Bilan de la politique foncière 2015

M. Brulfert guillaume adjoint, informe le conseil municipal que l'article 121 de la Loi n°2009-526 du 12 mai 2009 relative à la simplification et la clarification du droit et d'allégement des procédures prévoit que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L. 2411-1 à L. 2411-19 du code général de collectivités territoriales.

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Le présent bilan, établi conformément à la loi précitée, est élaboré à partir du recensement de toutes les acquisitions, cessions et constitutions de droits réels immobiliers, ayant donné lieu à une signature d'acte authentique ou à un transfert de propriété au cours de l'année 2015.

Il doit permettre à chaque collectivité de porter une appréciation sur la politique immobilière menée et d'assurer l'information de la population.

Date de délibération	Vendeur	Date de l'acte	Acquéreur	Section et n° de parcelle	Lieu	Contenance	Objet	Prix €HT
15/12/2014	EPFL	24/08/2015	Commune	B864, 866, 868	Route d'Apremont	52 m ²	Rétrocession de délaissé de voirie	1 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve le bilan de la politique foncière 2015, tel qu'il a été présenté en séance.

II – Contrat de mixité sociale

Mme Fétaz Yvette adjointe, informe le conseil municipal qu'au regard des obligations fixées par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (2001), la commune de Barberaz est en situation de carence de logement sociaux. Malgré les efforts développés depuis plusieurs années pour rattraper son retard, le

nombre de logement locatifs sociaux par rapport au nombre de résidences principales reste insuffisant, avec un taux de 11.1 % pour un objectif de 20%.

Cette carence, fait l'objet d'un constat acté par arrêté préfectoral depuis 2011, en raison d'une production insuffisante de logements locatifs sociaux lors de la période triennale 2008-2010. La carence a été prolongée en 2014 à l'issue du plan triennal 2011-2013, conséquence d'une atteinte partielle des objectifs de production fixés dans le PLH de Chambéry Métropole.

Avec 250 logements locatifs sociaux au 1er janvier 2015, le taux de logements locatifs sociaux par rapport aux résidences principales progresse depuis 2007, date à laquelle il s'élevait à 9 %. Le déficit de logements aidés pour atteindre le taux légal s'élève à 201 logements en 2015.

Les objectifs de production de logements locatifs sociaux fixés à la commune lors de la période triennale précédente 2011-2013 s'élevaient à 92 logements. Cela correspondait à la moitié de l'objectif fixé sur 6 ans par le PLH de Chambéry Métropole (184) pour la période 2008-2013.

Le bilan triennal définitif réalisé en 2014 fait état d'une production de 51 logements, soit un taux d'atteinte de 55 % par rapport à l'objectif fixé. Sur ces 51 logements, on en dénombre 17 issus de la préemption réalisée par l'Etat et déléguée à l'OPAC Savoie en 2012. Cela représente une légère progression par rapport au bilan précédent, où le taux atteignait seulement 33 %, avec 31 logements produits.

Concernant le plan triennal en cours (2014-2016), il est à noter que les programmes recensés à mi-parcours permettent à la commune d'atteindre son objectif triennal, soit 84 logements financés pour un objectif initial de 40.

Malgré les contraintes inhérentes au contexte territorial de la commune, celle-ci a pris la mesure du travail à accomplir pour accroître son parc social et rattraper son retard en la matière. Les efforts de la commune pour faire évoluer la situation ont notamment porté sur la réalisation de plusieurs programmes livrés (Cerisiers, Jean-Jacques I et II), le conventionnement de la totalité du parc communal, l'investissement en foncier et pour les opérations futures (Longerey - centre bourg), sur la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Chambéry Métropole, et par la sollicitation régulière des bailleurs sur les opportunités du territoire. Ces actions ont permis la réalisation d'une cinquantaine de logements sociaux.

Des disponibilités foncières ont été repérées dans le cadre des études menées par Chambéry Métropole lors de l'élaboration du PLH. Ainsi, les objectifs de production (mutualisés) fixés à 80 logements sur la durée du PLH (au lieu de 108) correspondent aux disponibilités foncières identifiées à court et à moyen terme. En outre, la commune s'est dotée d'un PLU intégrant un ensemble de mesures et de servitudes destinées à renforcer la mixité sociale.

Le rattrapage du retard accumulé demande donc un investissement significatif de la part de la commune et de ses partenaires, notamment de Chambéry métropole, pour atteindre le seuil légal d'ici 2025.

Le contrat de mixité sociale, d'une durée triennale, constitue l'aboutissement d'une démarche partenariale, opérationnelle et concertée avec la commune. Il synthétise et rappelle les conditions favorables à l'augmentation du parc social en ciblant les différents volets d'intervention par lesquels la commune et ses partenaires agissent.

Ces volets sont les suivants :

- Financement ou conventionnement des logements, en référence aux objectifs du PLH,
- Intervention foncière directe ou indirecte (en lien avec l'Etat, l'agglomération, les bailleurs et l'EPFL),
- Suivi du droit des sols (planification et instruction des autorisations d'urbanisme),
- Programmation opérationnelle en référence au PLU et PLH,
- Engagements d'attribution des logements.

Le pilotage et l'évaluation du contrat associera régulièrement les partenaires déjà mobilisé aux cotés de la

commune, à savoir l'Etat, Chambéry métropole, l'EPFL et les bailleurs sociaux.

Enfin, il convient de noter que si Barberaz est la seule commune à s'engager dans ce dispositif contractuel, celui-ci a vocation à être élargi à l'ensemble des communes présentant un déficit de logements sociaux. La commune témoigne ainsi de son engagement volontaire et actif à l'amélioration de sa situation en matière de logement social.

Vu les articles L.302-5 à L.302-9-2 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 juillet 2014 prononçant la carence définie par l'article L.302-9-1 du code de la construction et de l'habitation au titre de la période triennale 2011-2013 pour la commune de Barberaz ;

Vu l'instruction du Gouvernement du 30 juin 2015 relative au renforcement de l'application des obligations pour les communes soumises à l'article L. 302-5 du CCH à l'issue du bilan de la quatrième période triennale 2011-2013 ;

Considérant les obligations de la loi SRU du 13 décembre 2000 et de la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social ;

Considérant l'arrêté de carence en date du 23 juillet 2014 pris par le Préfet de la Savoie à l'encontre de la commune de Barberaz ;

Considérant les objectifs de production de logements locatifs sociaux fixés pour la commune de Barberaz dans le programme local de l'habitat de la communauté d'agglomération de Chambéry Métropole adopté le 19 décembre 2013 ;

Considérant l'opportunité de contractualiser un cadre partenarial entre l'État et la commune pour soutenir la production sociale, permettre le rattrapage du déficit communal, et satisfaire tant aux besoins de sa population.

M. COUDURIER remarque qu'il s'agit surtout d'une déclaration de bonnes intentions. Il trouve lamentable que le document ne soit pas à jour page 6, concernant la situation des logements sociaux sur la commune.

M. le Maire explique que la comptabilité des logements sociaux par les services de l'Etat répond à une logique particulière distinguant date de financement et de mise en production.

Il insiste sur l'origine de la carence de la commune en logements sociaux, ayant coûté plus de 600 k€ à la commune en conséquence des objectifs du PLH 2008 voté par M. COUDURIER à l'agglomération, et note que la réalisation du centre bourg en 2008 n'aurait pas empêché la commune d'être en carence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le projet de contrat de mixité sociale présenté en séance.

III – Information sur les marchés publics passés en 2015

Présentation par Monsieur le Maire des décisions prises au titre des pouvoirs délégués par le Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- M. COUDURIER demande si l'enquête de conteneurisation menée par Chambéry métropole intègre le secteur de la Peysse dont le sous-calibrage est pointé, et si les priorités d'implantation sont fixées. M. le Maire confirme que cela est envisageable et que la réponse à la situation évoquée va d'abord être celle d'un ajout de conteneurs pour adaptation au besoin.

- M. COUDURIER se fait confirmer que la réfection de la seconde partie de la dalle piétonne de la Galerie de la Chartreuse n'est pas prévue au budget 2016 et que la totalité des travaux ne sera pas prise en charge.

M. le Maire rappelle qu'un contentieux est en cours et que les échanges avec le syndicat sont ouverts. Des études permettront de fixer les conditions éventuelles de réalisation.

M. COUDURIER se fait confirmer que l'isolation du mur de soutènement sera reprise par VINCI.

- M. COUDURIER rapporte les difficultés rencontrées rue de la Maladière (sauté due au jet de mégots notamment) : M. VIVES indique que le problème est pris en charge par Mme le Proviseur du lycée.

- M. COUDURIER ne comprend toujours pas pourquoi le traçage au sol du stationnement rue de Tunis n'est pas programmé. M. GARCIA indique avoir prospecté pour améliorer la situation en lien avec Mme SOUCHE (création de places privées).

M. COUDURIER salue le travail réalisé par M. GARCIA qui sillonne la Commune.

La séance est levée à 23h55.